



Numéro
11-2022

Nombre de
Membres
En Exercice :
20
Nombre de
Membres
Présents :
11
Nombre de
Membres
Votants :
12
Date de la
convocation
6 avril 2022

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 21 AVRIL 2022

OBJET : VALIDATION PHASE AVP – ACTIONS 3 6 à 9- ENTREE EST CITE

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 21 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Magali BARDOU, Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Any BARTHES, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Benjamin ASSIE, François MOURAD, Tamara RIVEL, Christophe VARENNES, Laurent ALBERTI

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne QUINTILLA-MENDEGRIS), Laurence GASC (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE, Michel PROUST, Catherine BOSSIS (pouvoir à Benjamin ASSIE), Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET, Hervé BARO

ABSENTS : Mesdames et Messieurs : Philippe BELAVAL, Delphine CHRISTOPHE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Le projet de requalification de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise de l'Opération Grand Site répond à l'objectif de valorisation de l'accueil touristique de plus de 2 millions de visiteurs à la Cité, tout en donnant à voir et à comprendre le site et son environnement paysager autrement. Il permet de mieux gérer les flux en entrée de site qu'ils soient piétons, voitures, vélos, autocars, campings cars, motos, ou vélos.

Le projet s'adosse à un programme d'actions interdépendantes :

- **L'Action 3** : Requalification des fossés de la Cité de Carcassonne ;
 - ▶ Propriété : État sous gestion CMN ;
 - ▶ Superficie : 12.000 m².
- **L'Action 6** : Aménagement de la promenade narbonnaise depuis les parkings d'accueil jusqu'à la porte de la Cité ;

- ▶ Propriété : Ville de Carcassonne, État sous gestion CMN ;
- ▶ Superficie : 14.000 m².
- **L'Action 7** : Aménagement du parking Cité porte Narbonnaise (ex-délestage) ;
 - ▶ Propriété : Ville de Carcassonne, extension prévue sur parcelle privée NP07 et/ou NP09 ;
 - ▶ Superficie : 40.000 m² hors extension comprise entre 9.480 et 25.964 m².
- **L'Action 7.4** : Reprise des accès du parking Cité Porte Narbonnaise et du carrefour de la rocade ;
 - ▶ Propriété : Ville de Carcassonne, Conseil Départemental de l'Aude, parcelle privée impactée (NP20)
 - ▶ Superficie : 7.400 m² hors parcelle NP20 (5.671m²) et hors rétablissement des cheminements ruraux attenants.
- **L'Action 8** : Requalification du parking Delteil en stationnement réservé Cité et espace paysager sur le plateau haut de Delteil ;
 - ▶ Propriété : Ville de Carcassonne ;
 - ▶ Superficie : 23.000 m².
- **L'Action 9** : Requalification du parking Triplier- Trivalle en stationnement saisonnier de quartier et Cité ;
 - ▶ Propriété : Ville de Carcassonne ;
 - ▶ Superficie : 7.600 m².

Ces actions font système à l'entrée Est de la Cité et constituent un ensemble d'aménagement cohérent et coordonné répondant à des conditions d'intégration paysagère, environnementale et patrimoniale. Le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble des actions d'aménagement aux abords du monument décrites ci-dessus (actions 3, 6, 7, 7.4, 8 et 9 du programme OGS) a été recrutée. Il s'agit de l'agence Follea Gautier en tant que mandataire urbaniste et paysagistes, L.M.A, architecte du patrimoine, InnovInfra VRD, Nicolas Fauchère archéologue et Laurent Pavlidis Historien. Le projet est décomposé en différentes phases de travail, par secteur de projet et de manière globale, définies comme suit :

Les missions de maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

Tranches fermes :

- Les études préliminaires (EP)
 - Mission complémentaire** : Étude historique portant sur les fossés de la Cité et préalable à l'aménagement.
- Les documents d'avant-projet (AVP)

Tranches Optionnelles :

- Les documents d'étude de projet (PRO)
- L'assistance aux contrats de travaux (ACT)
- L'examen de la conformité au projet des plans EXE qui ont été réalisés par l'entrepreneur (VISA)
- La direction de l'exécution des travaux (DET)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)
 - Mission complémentaire** : L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)

Un groupement de commande qui associe la Ville de Carcassonne, le département de l'Aude et le Centre des Monuments Nationaux assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la phase PRO.

Le Syndicat Mixte assure l'animation et la coordination de toutes les phases d'études et de concertation.

Les différentes phases d'étude doivent être présentées en Conseil Syndical pour validation des grands principes.

IL a été soumis l'étude EP en Conseil Syndical du 9 juin 2021. Les membres se sont prononcés favorablement sur le projet présenté. Il a été présenté le 9 décembre 2021 l'étude de niveau AVP et les membres ont émis des réserves- en particulier des bilatérales ont été demandées avec chaque partenaire concerné. Le projet a évolué en conséquence de ces bilatérales et a été présenté en COTECH le 29 avril. Les membres ont émis un avis favorable.

La synthèse du projet est sis annexé – annexe n°2 et présenté par le cabinet Follea Gautier.

Le montant estimé du projet est de 8 693 884.68€HT soit 1 139 884.68€ en surcoût par rapport au prévisionnel estimé à 7 554 000€ HT. Des pistes d'économie sont possibles de l'ordre de 566 000€ HT qui seront à affiner en phase PRO.

Il est fait état de la nécessaire densification des plantations ou d'un système permettant de réduire le bruit pour les riverains du chemin de Montlégun.

Les différentes solutions de revêtement en calades sur le Prado demandent à être confirmées par des planches d'expérimentation. En effet la question du confort des piétons est questionné.

Le bassin d'eau sur Delteil pourrait entraîner des pratiques de pseudo piscine par les enfants du quartier comme à Gambetta. IL faudra être vigilant par rapport à cela et voir si les rigoles d'eau ne seraient pas plus judicieuses.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le projet présenté.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,

Décide à l'unanimité :

- **De valider le projet de niveau AVP – Actions 3, 6 à 9 entrée est Cité**

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 29/04/2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Publication par affichage le : 29/04/2022

Le Président

